

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231019-2023_164-DE



Plan Climat Air Énergie Territorial

Résumé non technique



Octobre 2022



Table des matières

Table des matières	2
1 Contexte réglementaire du PCAET	3
1.1 Textes réglementaires.....	3
1.2 Articulation avec les autres démarches	3
2 Contenu du PCAET et déroulé de la démarche	6
2.1 Les documents constitutifs du PCAET de la communauté de communes de Montesquieu	6
2.2 Le déroulement de la démarche	7
3 PCAET de la communauté de communes de Montesquieu	9
3.1 Résumé du diagnostic et des enjeux identifiés.....	9
3.2 La stratégie.....	11
3.3 Le programme d'actions.....	14
3.4 L'Évaluation Environnementale stratégique.....	17
4 Animation de la démarche	20
4.1 Pilotage	20
4.2 Démarche de suivi et évaluation	20

1 Contexte réglementaire du PCAET

1.1 Textes réglementaires

Une prise de conscience progressive des impacts potentiels du changement climatique a conduit la France à donner des orientations à court, moyen et long terme afin de permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et engager la transition écologique et énergétique.

Ainsi plusieurs lois encadrant la politique climatique se sont succédées ces dernières années. Parmi elles, la LTECV a rendu obligatoire la réalisation d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) avant le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à fiscalité propre existants au 1^{er} janvier 2017.

Le PCAET est un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble des problématiques air, énergie et climat. Il constitue un projet de territoire à vocation pérenne. Une fois voté, son programme d'actions, revu au minimum tous les six ans, engage la collectivité sur le long terme. Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 précise le champ couvert par le PCAET et son contenu. Il définit les modalités d'élaboration, de consultation, d'approbation et de mise à jour du plan. Les étapes de la démarche sont présentées dans le schéma ci-dessous :

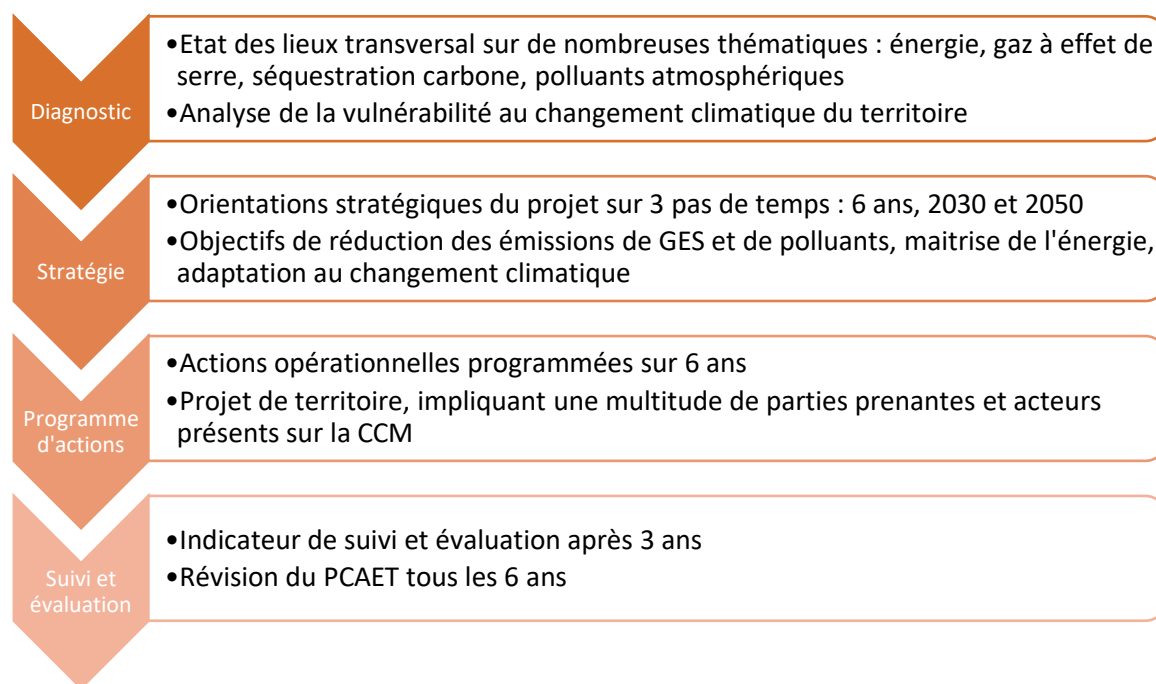


Figure 1 : Déroulement d'un PCAET

1.2 Articulation avec les autres démarches

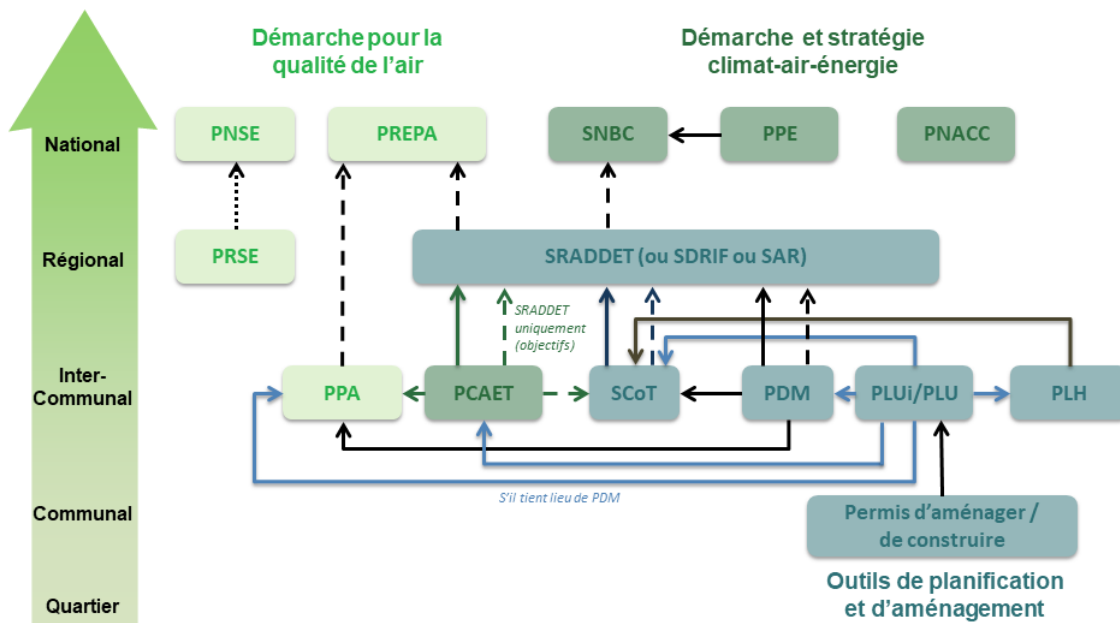
► Articulations des politiques climat air Énergie.

Le PCAET est un des nombreux documents cadre qui fixe des orientations sur les thématiques climat air énergie au sein d'un territoire mais il n'est pas le seul et doit être placé dans un

contexte plus global pour avoir du sens et être cohérent. Étant donné la transversalité des thématiques abordées, il est interconnecté avec de multiples autres documents cadres du territoire, ainsi que de documents cadres mis en œuvre à des échelles plus agrégées (région, département, aire urbaine) qui s'imposent au territoire. Malgré des dénominations, des formalismes, des "focus" particuliers à chacun des projets de territoires, l'objectif est le même et les différentes démarches sont à voir plus en complémentarité qu'en concurrence.

Ainsi le PCAET s'articule autour d'autres démarches, selon deux notions définies par le décret n° 2016-849 : il doit soit être compatible avec d'autres documents cadres (ou inversement), c'est-à-dire ne pas être en contradiction avec les options fondamentales, ou prendre en compte (ou inversement) d'autres documents, c'est-à-dire ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales.

Le schéma suivant précise l'articulation du PCAET avec d'autres dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanismes.



Légende:

- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet

Figure 1 : articulation du PCAET avec autres démarches territoriales Air Energie Climat (source : Ademe, 2022)

Il est à noter que le PLU / PLUi doit être compatible avec le PCAET (et non plus simplement le prendre en compte comme c'était le cas jusqu'au 1er avril 2021)

► Démarches supra-territoriales

La stratégie du PCAET de la CCM prend en compte les documents cadres nationaux (SNBC), et régionaux (SRADDET) et aligne ses objectifs sur ceux-ci.

Deux communes de la CCM sont incluses dans le périmètre de l'actuel **Plan de Protection de l'Atmosphère** de l'agglomération de Bordeaux, en place depuis 2007 : Léognan et Cadaujac. La préfète de Gironde a décidé de lancer une révision du PPA en 2021. Le nouveau PPA pourrait être validé au début de l'année 2023. Celui-ci englobera l'ensemble de la communauté de communes de Montesquieu. Les élus de la collectivité participent aux réunions de travail de cette révision.

Enfin, le **SCoT** 2030 de l'aire métropolitaine bordelaise, entré en vigueur en 2014, a été pris en compte lors de l'élaboration de la stratégie de la CCM, d'autant plus qu'il est porté par le SYSDAU qui a remis les premières orientations en 2019.

► Démarches internes à la CCM

En parallèle à sa démarche d'élaboration du PCAET, la CCM a entrepris une démarche volontaire de labellisation « **Climat-Air-Énergie** » (CAE, ex Cit'ergie) dans le cadre du programme Territoire Engagée pour une Transition écologique pilotée par l'Ademe. Cette démarche permet d'alimenter le PCAET grâce à une analyse de la politique de la collectivité et des actions en cours, de suivre le déploiement du programme d'actions du PCAET et d'en évaluer l'efficacité.

La CCM a élaboré ou est en cours d'élaboration d'un ensemble de documents cadres dont la thématique principale est liée de près ou de loin à la démarche PCAET : l'agriculture dans le **projet alimentaire territorial** (PAT), le logement dans le **plan local de l'habitat** (PLH) ou encore le secteur des transports dans le **plan de mobilité simplifié** (PDMS). Afin d'assurer une cohérence et une cohésion entre l'ensemble des documents, les orientations stratégiques et les objectifs chiffrés figurant dans ces documents ont été pris en compte et intégrés lors de l'élaboration de la stratégie du PCAET lorsque ces derniers étaient assez avancés.

2 Contenu du PCAET et déroulé de la démarche

2.1 Les documents constitutifs du PCAET de la communauté de communes de Montesquieu

► Phase de diagnostic

Le diagnostic du territoire a été réalisé en 2022 sur les données de l'année 2019. Il porte sur les éléments suivants :

- Consommation énergétique du territoire
- Émissions de Gaz à Effet de Serre
- Production énergétique renouvelable locale
- Évaluation de la séquestration carbone
- Émissions de polluants atmosphériques
- Présentation des réseaux de transport et distribution d'énergie
- Vulnérabilité au changement climatique
- Potentiels du territoire, en termes d'atténuation, développement des énergies renouvelables, potentiel additionnel de séquestration carbone et adaptation aux impacts du changement climatique

L'état initial de l'environnement (EIE) constitue la première phase de l'évaluation environnementale stratégique (EES) et vient compléter le diagnostic territorial. L'EIE est une analyse objective de la situation environnementale locale qui met en évidence les enjeux environnementaux liés au territoire.

► Phase stratégique et opérationnelle

LA STRATÉGIE

A la suite du diagnostic, la collectivité élabore une stratégie sur la base des résultats de celui-ci et se projette sur le long terme. Celle-ci donne le cadre d'évolution visé par la collectivité sur les thématiques énergie, air et climat (atténuation et adaptation).

La stratégie est composée :

- D'objectifs quantifiés par thème et par secteur
- D'une vision du territoire en fonction des orientations stratégiques choisies pour atteindre ces objectifs

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions résulte des enjeux identifiés dans la phase de diagnostic et des orientations stratégiques définies dans la stratégie. Il permet d'opérationnaliser celle-ci et est coconstruit en concertation avec les acteurs du territoire.

Le programme d'actions rassemble les actions portées par :

- La communauté de communes
- Les partenaires territoriaux

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexion. Elle est obligatoire pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) depuis le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 qui a modifié l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale poursuit plusieurs objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PCAET, éléments fournis à travers l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement (EIE)
- Aider aux choix d'orientation de la stratégie Climat Air Energie du PCAET au regard des impacts environnementaux possibles
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques
- Préparer le suivi des impacts environnementaux de la mise en œuvre du PCAET.

2.2 Le déroulement de la démarche

► Du diagnostic à la stratégie

Le diagnostic du territoire s'est fortement basé sur le **diagnostic effectué par l'ALEC** via un partenariat avec le Sysdau en 2021. En effet dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, une mission air-énergie-climat a été mise en place au sein du Sysdau pour définir, à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise, une stratégie globale pouvant bénéficier à l'ensemble des acteurs engagés. La CCM a souhaité s'approprier ce diagnostic des enjeux énergétiques et climatiques effectué sur le périmètre de son territoire, et le mettre à jour. Le diagnostic analyse les données de l'année 2019. Ensuite, un **diagnostic effectué par l'Atmo** sur la qualité de l'air du territoire a nourri le volet Air du diagnostic. Celui-ci estime les émissions de polluants atmosphériques de 2014. Le diagnostic s'est également basé sur une **étude menée en 2019 par le CRPF** sur le périmètre de la CCM et de la communauté de communes de Jalles Eau-Bourde, qui estime le potentiel de séquestration du territoire.

Le diagnostic a été présenté en juillet 2022 en comité de pilotage. Les enjeux ressortant du diagnostic ont été mis en avant et des orientations stratégiques basées sur ceux-ci ont été proposées lors du COPIL.

En termes de concertation en phase de diagnostic, celle-ci a eu lieu dans le cadre de la mission du Sysdau. Les élus et partenaires associés (ALEC, ENEDIS, SDEEG, ADEME, etc.) ont été mobilisés lors d'ateliers territoriaux en 2019. Ces temps d'échanges ont permis de comprendre et partager les enjeux du territoire et de préparer les orientations stratégiques de celui-ci.

► De la stratégie au programme d'actions

A la suite de l'élaboration du diagnostic est venue une phase de définition de la stratégie du territoire sur les thématiques énergie air climat. Afin de guider la stratégie retenue, évaluer les possibilités du territoire et identifier des actions en cours, une série d'entretiens avec des acteurs et experts clés du territoire ont été menés. Ainsi, des organismes tels que la chambre des métiers et de l'artisanat et la chambre de commerce de Gironde, le SMEAG, le SMEGREG, le SDEEG, la DREAL, la DDT, GRDF, Suez ont été interviewés au sujet de leur vision du territoire, les enjeux considérés comme importante ou encore sur les actions à mettre en œuvre.

Ensuite, un questionnaire a été envoyé aux mairies afin de faire ressortir les volontés et orientations des communes sur les thématiques du PCAET et identifier des actions menées à cette échelle.

Un questionnaire similaire a été envoyé au grand public (via le conseil de développement de la CCM) afin d'identifier des actions éventuelles supplémentaires et être exhaustif sur les sujets mentionnés, au vu de la volonté des habitants.

Une journée d'ateliers thématiques a été organisée en septembre 2022 portant chacun sur une thématique précise, identifiée comme à enjeux sur le territoire. Les différents enjeux et problématiques liés à ces sujets ont été mis en débat entre les différents acteurs participant. Les six thématiques identifiées étaient : Bâtiment, Mobilité, Économie locale et modes de production agricole, viticole et sylvicole, Énergies, Adaptation au Changement Climatique et Sensibilisation et animation du territoire.

A la suite de cela, une stratégie en cohérence avec les objectifs réglementaires nationaux et régionaux mais réaliste et adaptée aux réalités du territoire a été élaborée. Un programme d'actions ayant pour objectif l'atteinte des objectifs réglementaires fixés a été conçu en parallèle. Ces deux éléments ont été validés par l'intercommunalité lors d'un COPIL tenu en octobre 2022.

3 PCAET de la communauté de communes de Montesquieu

3.1 Résumé du diagnostic et des enjeux identifiés

Les principaux enjeux issus du diagnostic selon les thématiques abordées sont les suivantes.

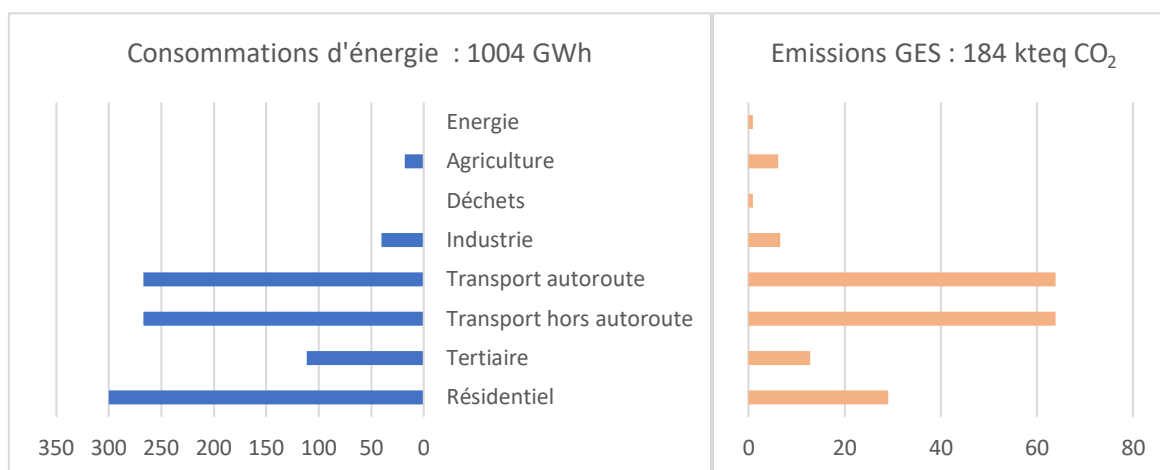
➤ CONSOMMATION ENERGETIQUE ET EMISSIONS DE GES

En 2019, la consommation énergétique du territoire est de 1004 GWh et ses émissions de GES sont de 184 ktCO₂eq.

Les consommations et les émissions de GES du territoire sont majoritairement dues aux secteurs du transport et du résidentiel, qui constituent à eux deux plus de 75% de la consommation énergétique et des émissions de GES totales.

Plus de la moitié de la consommation d'énergie correspond à des produits pétroliers, du fait de la prédominance du secteur des transports.

Le graphique suivant précise les déclinaisons par secteur.



➤ PRODUCTION D'ENR

Le territoire produit 104 GWh d'énergies renouvelables soit environ 11% de sa consommation. Ces ENR correspondent majoritairement à du biogaz produit via méthanisation de biomasse, du solaire photovoltaïque et des pompes à chaleur.

➤ SEQUESTRATION CARBONE

La séquestration annuelle nette de CO₂ du territoire est de 26 ktCO₂eq/an. Ce chiffre englobe deux réalités : une séquestration importante de carbone par la forêt qui recouvre 66% de la surface du territoire mais aussi des émissions de GES liées au changement d'affectation des sols, qui résulte en une émission de carbone stocké dans le sol.

Cette séquestration couvre environ 14% des émissions de GES du territoire.

➤ QUALITÉ DE L'AIR

En termes de qualité d'air, six polluants ont été étudiés par ATMO Nouvelle Aquitaine : l'ammoniac (NH₃), les particules en suspension (PM10 et PM2,5), les oxydes d'azotes NOx, les composés organiques volatiles non méthaniques COVNM et le dioxyde de soufre (SO₂).

Trois secteurs sont responsables de la majorité de la pollution liée à ces gaz : le résidentiel, le transport et l'industrie. Les principales sources de pollution proviennent de l'utilisation des véhicules diesel dans les déplacements et du chauffage au bois. Seul le méthane est en grande partie lié à l'agriculture et aux déchets.

Pour tous ces polluants à l'exception des COVNM et du dioxyde de soufre, les émissions annuelles de la CCM sont supérieures à celles du département.

➤ VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La vulnérabilité au changement climatique peut se définir comme la « mesure dans laquelle un système est sensible – ou incapable de faire face – aux effets défavorables du changement climatique, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes » (*source : GIEC 2007*).

L'évolution des températures moyennes annuelles en Aquitaine montre un net réchauffement depuis 1959 et il est attendu une poursuite de cette augmentation, quelles que soient les projections.

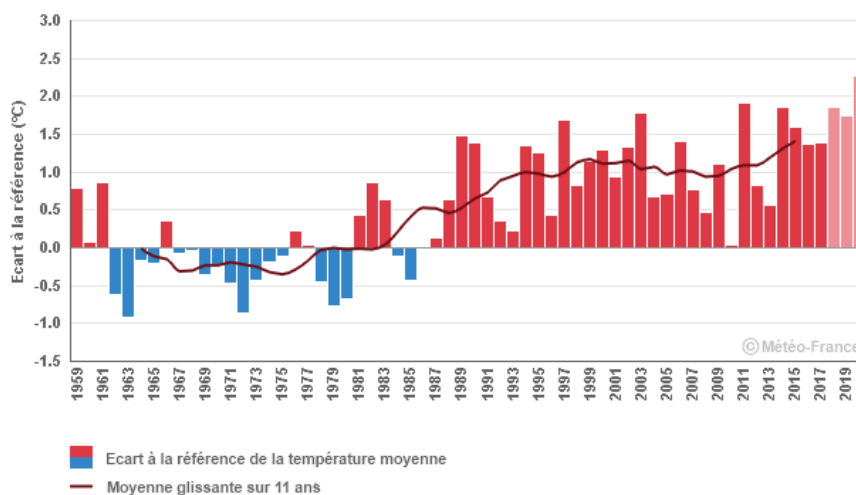


Figure 3. Évolution de la température annuelle moyenne de 1961 à 2019
(source : climat HD – Météo France – Station de Villenave d'Ornon)

Le territoire de la communauté de communes est principalement concerné par les risques d'inondations et de mouvement de terrain. Ces risques, ainsi que celui d'incendie, vont augmenter avec la hausse des températures.

Plusieurs enjeux présentent des niveaux de vulnérabilité élevés : la forêt et la biodiversité, l'eau, les activités économiques et la population.

➤ SYNTHÈSE DES ENJEUX DU TERRITOIRE

Les enjeux du territoire, en termes d'atténuation, de séquestration et d'adaptation sont donc multiples et variés. La figure ci-dessous les représente.

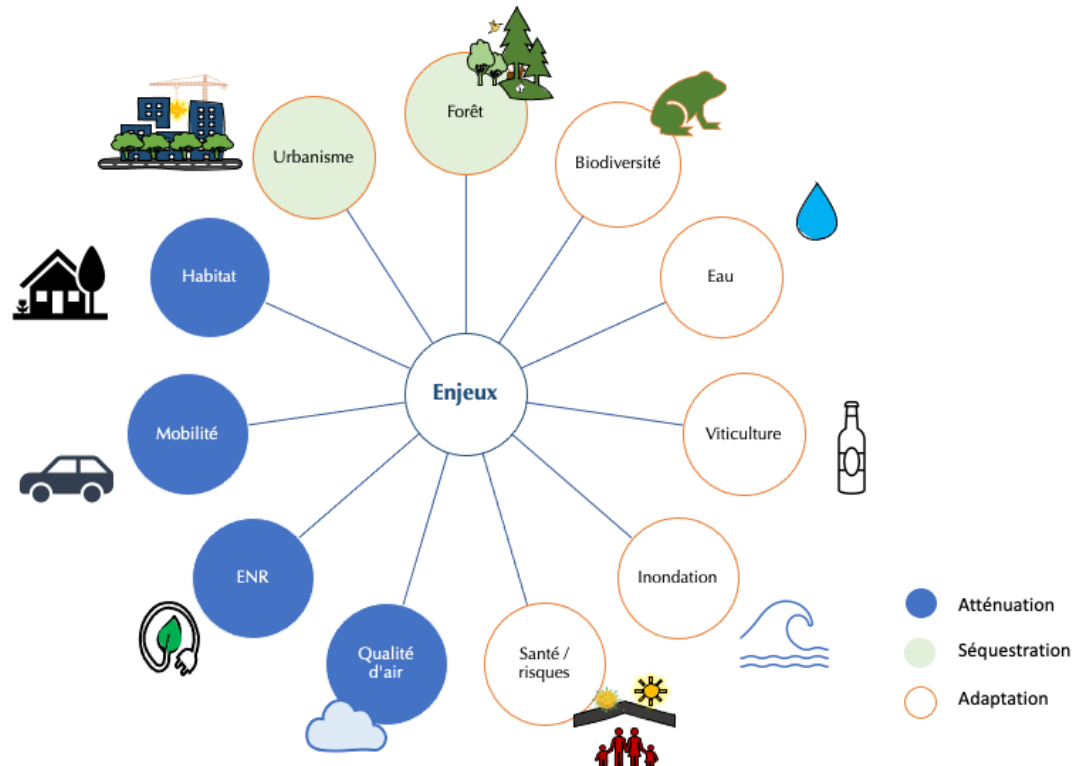


Figure 2. Les enjeux du territoire de la CCM

3.2 La stratégie

► Les objectifs quantifiés

CONSOMMATION ENERGETIQUE ET EMISSIONS DE GES

Le scénario retenu correspond au suivi des objectifs SRADDET à horizon 2050, avec une adaptation au contexte local et à la réalité du territoire à horizon 2030. En effet, il paraît important de considérer la situation de départ de la CCM, sur les actions et mesures sectorielles et l'évolution attendue de la population afin de fixer des objectifs atteignables via une montée en charge, au lieu d'objectifs de SRADDET non modifiés, mais hors de portée dès 2023 pour la CCM. Le scénario de transition retenu constitue donc une agrégation résultant d'objectifs chiffrés sectoriels plus réalistes et davantage en correspondance avec les capacités actuelles du territoire. Ces objectifs chiffrés concernent par exemple le nombre de rénovations de logement effectuées, la superficie tertiaire rénovée, le report modal vers des mobilités alternatives à l'autosolisme, etc.

Le tableau suivant donne les objectifs sectoriels en termes de réduction de consommation et d'émissions de gaz à effet de serre.

	Consommation énergétique (GWh)				Émissions de GES (ktCO ₂ eq)			
	2019	2026	2030	2050	2019	2026	2030	2050
Résidentiel	300	290	279	131	29	27	25	6
Tertiaire	112	113	106	64	13	11	7	2
Transport	534	463	425	227	128	102	90	13
Industrie	40	34	29	17	7	6	5	3
Agriculture	18	17	16	14	6	6	5	4
Déchets	0	0	0	0	1	1	1	1
TOTAL	1004	917	854	454	184	151	133	29
/ 2019		-10%	-15%	-55%		-18%	-28%	-84%

PRODUCTION D'ENR

Les objectifs décidés par la CCM sur la production d'ENR sur le territoire sont basés sur les objectifs du SRADDET avec une adaptation au contexte local.

A moyen et long terme, les objectifs de la CCM sont donc :

- Une production d'ENR à hauteur de 28% de la consommation totale d'ici 2030
- Une production d'ENR atteignant 75% de la consommation totale en 2050

QUALITE DE L'AIR

Le diagnostic des émissions de polluants de 2014 de la CCM effectué par l'Atmo et une estimation des émissions de 2005 basée sur les évolutions nationales font ressortir un écart important entre les valeurs de 2014 et ce que le PREPA fixe comme objectifs pour 2020 (avec certains polluants deux fois plus élevés), rendant difficilement imaginable qu'en 2020 les objectifs aient été atteints, même si le diagnostic pour l'année 2020 n'est pas disponible.

Dans ce contexte, l'atteinte des objectifs d'ici 2030 apparaît donc difficilement réaliste et la stratégie de la CCM consiste donc en la réduction de l'écart entre valeurs observées et valeurs cibles pour tendre progressivement vers les objectifs du PREPA et les atteindre mais avec un retard par rapport aux horizons fixés dans le PREPA.

SEQUESTRATION ET PRODUCTION DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Étant donné le profil de la forêt présente sur le territoire de la CCM (forêt privée exploitée à 97% constituée de pins maritimes à 68%), l'ensemble des 3S de la séquestration carbone (séquestration forestière, stockage produits bois, et effet de substitution matériau et énergie) sont très développés. En effet, la plupart de la forêt est couverte par un plan de gestion, assurant une gestion durable qui permet de bénéficier d'une source de matériau stockeur de carbone,

d'énergie renouvelable et d'éviter l'émission de GES par substitution, et de maintenir une forêt jeune avec un accroissement annuel élevé, et un relargage de carbone moins important en cas de sinistre. Ainsi à l'exception de quelques forêts de feuillus où la séquestration peut encore être développée, la séquestration est proche de son équilibre sur la majeure partie du territoire. L'enjeu principal est donc de maintenir le taux de séquestration forestier actuel en limitant l'artificialisation pour préserver les peuplements forestiers et le fort potentiel de séquestration qu'il représente.

Au niveau de l'agriculture, la généralisation de bonnes pratiques agricoles (agroforesterie, utilisation de plantes de couvertures, utilisation de composts, etc) permet d'augmenter la séquestration annuelle agricole.

La restauration des zones humides et leur bonne gestion représente un puits de carbone élevé et peut donc être un levier important pour l'augmentation du potentiel de séquestration du territoire.

La mise en place de ces pratiques permettrait donc une augmentation de la séquestration du territoire de telle sorte à ce qu'elle couvre 100% des émissions de GES résiduelles à horizon 2050, assurant ainsi la neutralité carbone du territoire.

Pour ce qui est des matériaux biosourcés sur le territoire, au vu des caractéristiques actuelles de la forêt du territoire (déjà très exploitée, la majorité des forêts sous plan simple de gestion), la collectivité n'a pas souhaité mettre d'objectif chiffré additionnel sur la production de matériaux biosourcés autre qu'alimentaire.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La stratégie d'adaptation repose sur les neuf enjeux d'adaptation issus du diagnostic. Ceux-ci seront pris en compte tout au long de l'élaboration du plan d'actions et intégrés de manière transversale dans l'ensemble des axes d'actions. La stratégie d'adaptation repose sur les neuf éléments suivants :

- Gérer le risque inondation
- Préserver la ressource en eau
- Maitriser l'artificialisation
- Gérer le risque feu de forêt
- Faire évoluer les pratiques agricoles
- Sauvegarder et favoriser la biodiversité
- Garantir la sécurité et la santé des habitants
- Adapter l'urbain au changement climatique
- Anticiper la modification du tissu économique du territoire

► Les orientations stratégiques du PCAET

Des grandes orientations ou axes stratégiques structurent le PCAET de la CCM. Ils sont au nombre de 6 et sont indiqués ci-dessous :

AXE 1

Engager la collectivité dans la transition écologique en la positionnant en chef de file dans la sensibilisation et l'animation du territoire sur les thématiques air-énergie-climat

AXE 2

Promouvoir la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public

AXE 3	Réduire à la source les émissions du secteur transport par la réduction du besoin de déplacement et le détournement vers des modes alternatifs de transports
AXE 4	Repenser les énergies du territoire et leur distribution pour limiter les dépendances
AXE 5	Accompagner l'évolution de l'économie locale et des modes de production agricole, viticole et sylvicole vers des modèles moins émetteurs de GES et les adapter au changement climatique
AXE 6	Protéger le vivant et évoluer vers un territoire résilient, en capacité de s'adapter de manière innovante aux impacts du changement climatique

3.3 Le programme d'actions

► Les actions programmées

Les axes stratégiques retenus en phase stratégie sont ensuite déclinés en 25 actions qui constituent le plan d'actions.

Chacune des actions est composée d'un certain nombre de mesures concrètes, qui contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques. Les mesures précisées sont soit des mesures déjà existantes soit des mesures supplémentaires nouvelles. Ces mesures sont portées par la CCM et une variété d'acteurs du territoire (communes, collectivités voisines, chambres consulaires, etc.),

Le schéma suivant récapitule l'organisation du programme d'action.



Le tableau suivant liste les actions programmées dans le PCAET de la CCM

Axe 1. Engager la collectivité dans la transition écologique en la positionnant en chef de file dans l'animation du territoire et la communication sur les thématiques air-énergie-climat-adaptation

- 1.1 Animer le territoire sur les enjeux climat-air-énergie et d'adaptation
- 1.2 Animer en interne des politiques climat air énergie pour une exemplarité territoriale
- 1.3 Travailler de concert avec les territoires et institutions voisines sur les thématiques du plan climat

Axe 2. Promouvoir la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public

- 2.1 Concilier maîtrise de l'artificialisation urbaine et pression démographique
- 2.2 Structurer une politique territoriale de rénovation énergétique des logements
- 2.3 Rénover de manière ambitieuse le tertiaire public et privé
- 2.4 Assurer la sobriété énergétique de l'éclairage public

Axe 3. Réduire à la source les émissions du secteur transport par la réduction du besoin de déplacement et le détournement vers des modes alternatifs de transport

- 3.1 Réorganiser globalement la mobilité
- 3.2 Développer les alternatives à l'autosolisme via le report modal vers les transports en commun et le covoiturage
- 3.3 Encourager les mobilités actives
- 3.4 Réduire la nécessité de déplacement

Axe 4. Repenser les énergies du territoire et leur distribution pour limiter les dépendances

- 4.1 Mener des études spécifiques au territoire sur le potentiel de développement de diverses énergies renouvelables
- 4.2 Élaborer une politique de développement des ENR sur le territoire
- 4.3 Inciter l'ensemble des acteurs du territoire au développement d'ENR

Axe 5. Accompagner l'évolution de l'économie locale et des modes de production agricole, viticole et sylvicole vers des modèles moins émetteurs de GES et les adapter au changement climatique

- 5.1 Accompagner l'économie locale dans sa transition écologique
- 5.2 Accompagner les modes de production viticole vers des modèles plus sobres et adaptés au changement climatique
- 5.3 Mener un projet alimentaire de territoire pour une alimentation saine et durable pour tous
- 5.4 Assurer une gestion durable de la forêt
- 5.5 Favoriser l'économie circulaire sur le territoire

Axe 6. Protéger le vivant et évoluer vers un territoire résilient, en capacité de s'adapter de manière innovante aux impacts du changement climatique

6.1 Améliorer la connaissance du patrimoine naturel du territoire et ses vulnérabilités

6.2 Gérer et prévenir le risque inondation

6.3 Gérer et prévenir les risques feu de forêt et sécheresse

6.4 Conserver la ressource en eau et anticiper les potentiels conflits d'usage et demande supplémentaire en eau

6.5 Prévenir et lutter contre les îlots de chaleur et améliorer l'accès aux îlots de fraîcheur

6.6 Améliorer la qualité de l'air du territoire

► Les fiches actions

Chacune des actions du programme d'action a fait l'objet d'une fiche précisant :

- Le contexte de l'action
- Les objectifs de l'action
- Les impacts escomptés sur sept thématiques : consommation énergétique, émissions de GES, production ENR, qualité de l'air, adaptation, santé des habitants et sensibilisation/communication
- Les mesures constituant l'action ainsi que leur porteur, les partenaires, le calendrier et le budget alloué (de fonctionnement et d'investissement)
- Les indicateurs de suivi et résultats de l'action

L'exemple de fiches actions suivante précise l'organisation de ces fiches

Contexte et description de l'action

Mesures :

- intitulé
- porteur
- partenaires
- calendrier
- investissement
- budget de fonctionnement

Impacts prévus de l'action selon la notation :

- 0 : neutre,
- + : Impact faible
- ++ : Impact modéré
- ou +++ : Impact fort

Indicateur de suivi et résultats ainsi que le producteur

territoire et la communication sur les thématiques air-énergie-climat-adaptation
Action 1.1 Animer le territoire sur les enjeux climat-air-Energie et d'adaptation Date mise à jour : 04/10/2022

OBJETIF
 Développer et maintenir un engagement fort par l'ensemble des acteurs du territoire

NTXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

plan climat est une démarche globale de territoire qui concerne tous les acteurs. Celle-ci commence avec l'élaboration du plan d'action mais s'inscrit dans une démarche globale de territoire. Le suivi et l'animation est indispensable pour cela et sera assuré par la communauté de communes de Montesquieu. Elle se chargera en lien avec toutes les parties concernées d'avoir une vision globale, et de tenir informé l'ensemble des acteurs. Elle organisera le suivi du plan d'actions annuellement et d'en tenir informé l'ensemble des acteurs. Elle communiquera via l'ensemble des outils à sa disposition sur les thématiques climat air énergie (site internet, magazine, fiches de retour d'expérience, événement...). Le CCM renforcera les thématiques PCAET dans les initiatives déjà mises en place : fonds de cours, conseil de développement, commission transition écologique et solidaire... Le CCM accompagnera également l'ensemble des acteurs de la transition à travers des outils tels que le suivi de la mise en place d'un club climat.

IMPACTS

Gain énergétique +
 Production d'ENR +
 Emissions de GES / séquestration +
 Qualité d'air +
 Adaptation +
 Bénéfice pour la santé +
 Sensibilisation et communication +++

LES-ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT en k€ TTC	BUDGET en k€ TTC
1. Elaborer un plan de communication et mettre en place des outils spécifiques (espace dédié sur le site internet et le magazine de la collectivité...)	CCM	Communes	2023-2029		à déterminer
2. Systématiser le recueil des bonnes pratiques et expériences et en faire part aux acteurs concernés	CCM	Communes	2023-2029		2 k€/an séminaires et outils
3. Mettre en place une politique événementielle autour des thématiques climat (ex. "Au fil des arbres") tous les ans...	CCM		2023-2029		5k€/événement
4. Accompagner les acteurs de la transition afin de permettre leur mise en réseau et monter en compétences sur les thématiques CAE (notamment via la réalisation d'un annuaire...)	CCM	associations, communes	2023		0
5. Renforcer le critère transition écologique dans les "Fonds Concours" existants et le soutenir aux associations	CCM	Communes	2023-2029		
6. Impliquer le conseil de développement dans les actions en lien avec les enjeux climat-air-énergie-adaptation	CCM		2023-2029		
7. Réaliser l'animation et le suivi du PCAET annuellement en lien avec l'ensemble des acteurs	CCM	SYS DAU, ALEC, SDEEG	2023-2029		
8. Mettre en place un club climat parties prenantes (dont entreprises) en association avec les partenaires économiques	CCM	CCI, CMA, clubs des entreprises, clusters d'innovation	2023-2029		

INDICATEURS

Intitulé

Producteur
CCM

3.4 L'Évaluation Environnementale Stratégique

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexion (source : ministère de la transition écologique et solidaire).

Elle est obligatoire pour le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) depuis le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 qui a modifié l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale poursuit plusieurs objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PCAET, éléments fournis à travers l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement (EIE) ;
- Aider aux choix d'orientation de la stratégie Climat Air Énergie du PCAET au regard des impacts environnementaux possibles ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques ;
- Préparer le suivi des impacts environnementaux de la mise en œuvre du PCAET.

Synthèse de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Etat Initial de l'Environnement

Les thématiques identifiées et analysées au regard des spécificités du territoire :

- Risques naturels et technologiques
- Biodiversité et continuité écologique
- Ressources naturelles
- Santé et qualité de vie
- Activités humaines

Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes

Le PCAET est compatible et prend en compte :

- Les objectifs fixés par la SNBC et le SRADDET
- Les orientations du SCoT
- Les objectifs fixés par le PRSQA

L'analyse de la Stratégie du PCAET

La stratégie du PCAET retenue par les élus est cohérente avec les objectifs réglementaires fixés par le SRADDET Nouvelle Aquitaine, le PREPA et la SNBC2, mais selon une déclinaison locale en fonction du profil et des potentielles de réduction d'émissions et de consommations du territoire, afin de fixer un cap ambitieux et adapté aux enjeux climatiques et à la réalité territoriale.

L'analyse du Plan d'Actions du PCAET

L'ensemble des actions du PCAET ont des incidences positives sur les thématiques de l'état initial de l'environnement, même si certaines présentent des points de vigilances. En effet, les points de vigilance ne sont pas synonymes d'externalités négatives. Ils sont là pour présenter des failles éventuelles de certaines actions.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Le plan d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes de Montesquieu ne comporte a priori aucune action ayant des incidences sur les zones Natura 2000. Il faut néanmoins souligner les nombreux points de vigilance apportés dans la partie « Analyse environnementale du PCAET » sur les incidences du plan d'actions sur la biodiversité et les continuités écologiques. Ces points de vigilance sont ainsi transposables aux zones Natura 2000, car tous les projets d'aménagement, selon leur localisation, peuvent avoir des incidences négatives sur un site par exemple. L'évaluation des incidences Natura 2000 sera démontrée de manière plus fine, à l'échelle du projet, et l'absence d'impacts sera justifiée.

Mesures Eviter-Réduire-Compenser

L'analyse environnementale du PCAET a mis en évidence des points de vigilance, et des recommandations dans la mise en œuvre des actions ayant un impact potentiel pour l'environnement. La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de Gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement. De plus, compte tenu du caractère plus stratégique qu'opérationnel des orientations PCAET et des mesures d'évitement et de réduction attendues de portée assez générale ou d'encadrement, la mise en place de mesures de suivi ou d'accompagnement semble ici plus opportune.

4 Animation de la démarche

4.1 Pilotage

En interne, le PCAET sera coordonné par un chef de projet qui devra ainsi :

- Animer la communauté de partenaires sur le territoire
- Assurer une veille active sur les appels à projets et participer aux événements d'information et d'émulation supra-EPCI sur les politiques de transition énergétique
- Suivre et piloter le PCAET, en relevant et analysant les indicateurs de suivi et en proposant une adaptation des actions si besoin

Un comité de pilotage se réunira une à deux fois par an pour suivre l'avancement du programme d'actions et faire des propositions de modifications d'actions si nécessaire. Cette équipe est composée d'élus et d'agents de l'intercommunalité, mais aussi de partenaires (ADEME, Sysdau...).

Plusieurs services de la CCM interviendront dans le suivi ou la conception des projets en fonction des thématiques abordées. De nombreuses filières professionnelles seront mises à contribution dans la mise en œuvre et la bonne conduite du PCAET, cela, quel que soit le maître d'ouvrage de l'action.

4.2 Démarche de suivi et évaluation

Le PCAET va faire l'objet d'une démarche de suivi et d'évaluation sur 6 ans, avant son renouvellement. Un bilan à mi-parcours, réglementaire, aura lieu au bout de 3 ans afin de mesurer les évolutions des variables et indicateurs au fil du temps et d'évaluer la démarche proposée et ses résultats au regard des objectifs fixés.

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
Programme d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : réalisation et résultats visibles de l'action programmée 	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	Tous les ans : <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de réalisation pour chaque action • Si besoin entretien qualitatif avec le porteur de l'action
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'évaluation et le pilotage politique des opérations stratégiques • Évaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions 	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de transition énergétique	Tous les 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs stratégiques • Séminaire d'évaluation Rédaction d'un rapport d'évaluation

L'animation de la démarche, de son dispositif de suivi et de l'évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue. Ainsi, année après année, le programme d'actions pourra être réorienté en fonction des avancées ou des difficultés constatées, ainsi que des opportunités qui auront vu le jour, en particulier en lien avec les démarches régionales (SRADDET) et les financements à venir.